

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2007

Conseillers présents : 21

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 2

Sylvie Debailleux pouvoir à Alain Siméoni, Claire Sirot pouvoir à Jean Heintz.

Absents : 6

Janick Patte, Claude Dulondel, Isabelle Petit, Aurélien Marty, Catherine Allard, Sylvain Péguet.

Séance ouverte à 19 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2007

Aucune remarque n'est émise ; le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Régie Electrique de Montdidier - Affectation du résultat 2006

Mme Le Maire

Le 21 mars 2007, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2006	Reste à réaliser 2006	Solde reste à réaliser 2006	Chiffres 2006 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	500 023, 28		140 841, 53	Dépenses (20) : 88 790, 00 (21) : 24 323, 00 <i>Recettes</i> (13) : 53 145, 00	Recettes Dépenses -59 968, 00	640 864, 81
Fonctionnement	1 094 326, 90		311 767, 58			1 406 094, 48

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u>	1 406 094, 48
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	1 406 094, 48
Total affecté au compte 1068.....	
versement à la ville de Montdidier (mandat au compte 672)	150 000, 00
2) <u>Déficit global cumulé au 31/12/2006</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

4) Communications sur le Budget Primitif 2007 de la Régie Electrique de Montdidier

Madame le Maire,

Par délibération n°275 du 26/11/2002, le conseil a annulé les statuts de la Régie Electrique de Montdidier de l'année 1925 et a décidé de créer, à compter du 01/01/2003, une Régie Communale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23/02/2001.

Le budget primitif de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 21/03/2007. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	3 422 387, 00 €	
Recettes de l'exercice		3 274 145, 00 €
Excédent reporté		1 406 094, 48 €
	-----	-----
	3 422 387, 00 €	4 680 239,48 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	613 800, 00 €	
Recettes de l'exercice		318 887, 00 €
Reste à réaliser	113 113, 00 €	53145, 00 €
Excédent reporté		640 864, 81 €
	-----	-----
	726 913, 00 €	1 012 896, 81 €

Total Général	4 149 300, 00 €	5 693 136, 29 €
----------------------	------------------------	------------------------

Le conseil prend acte de ces communications.

5) Règlement du service de distribution d'énergie électrique pour la Régie Communale de Montdidier

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier a validé, le 21/03/2007, un règlement de service adapté à la réglementation actuelle (le dernier document connu à la Régie date de 1925). Ce règlement est une obligation législative pour tout gestionnaire des réseaux.

Après avoir pris connaissance du règlement et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil, approuve le règlement du service de distribution d'énergie électrique de la Régie Communale de Montdidier.

6) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Ville

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 1 149 351, 51 P Recettes 1 399 273, 04	Q=Recettes O=P-O +249 921, 53	R=M+N+Q
Investissement	-666 967, 59		-245 778, 21			-662 824, 27
Fonctionnement	A 1 388 746, 00	B 550 126, 05	C 552 667, 56			D=A-B+C 1 391 287, 51

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D 1 391 287, 51 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 662 824, 27 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I 662 824, 27 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D 728 463, 24 €
Déficit à reporter (D 002)	

7) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Eau

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 128 087, 78 P Recettes 38 720, 66	Q=Recettes O=P-O - 89 367, 12	R=M+N+Q - 28 649, 56
Investissement	-194 735, 76		255 453, 32			
Fonctionnement	A 54 168, 82	B 54 168, 82	C 27 222, 34			D=A-B+C 27 222, 34

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D 27 222, 34 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 27 222, 34 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I 27 222, 34 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D
Déficit à reporter (D 002)	

8) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Assainissement

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 125 375, 23 P Recettes 28 111, 40	O=P-O -97 263, 83	R=M+N+Q
Investissement	-151 820, 02		17 705, 78			-231 378, 07
Fonctionnement	A 555 802, 60	B 484 428, 21	C 172 174, 65			D=A-B+C 243 549, 04

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D 243 549, 04 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 231 378, 07 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I 231 378, 07 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D 12 170, 97 €
Déficit à reporter (D 002)	

9) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Annexe 1 (PSI)

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses P Recettes	Q=Recettes O=P-O	R=M+N+Q
Investissement	21 069, 17		-7 795, 11			13 274, 06
Fonctionnement	A 14 493, 37	B	C 9 549, 84			D=A-B+C 24 043, 21

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D 24 043, 21 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	I
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	J
Total affecté au compte 1068	H+I
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D 24 043, 21 €
Déficit à reporter (D 002)	

10) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Annexe 2 (Métafix-SIMOP)

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses	Q=Recettes O=P-O	R=M+N+Q
Investissement	-20 627, 07		-919, 97	P Recettes		- 21 547, 04
Fonctionnement	A 45 544, 78	B 20 627, 07	C 17 207, 72			D=A-B+C 42 125, 43

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J	
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D	42 125, 43 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H	21 547, 04 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J	
Total affecté au compte 1068	H+I	21 547, 04 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D	20 578, 39 €
Déficit à reporter (D 002)		

11) Comptes Administratifs 2006 - Affectation des résultats - Annexe 6 (Zone Industrielle)

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, sous la Présidence de Christophe Hertout, 1^{er} Adjoint :

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 - Dressé par Mme Catherine Le Tyrant, Maire,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2006,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2005	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 217 026, 82 P Recettes 195 963, 47	Q=Recettes O=P-O -21 063, 35	R=M+N+Q
Investissement			-32 020, 00			-53 083, 35
Fonctionnement	A	B	C 24 360, 35			D=A-B+C 24 360, 35

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Considérant que le présent budget doit être présenté qu'en fonctionnement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D excédent)	D 24 360, 35 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	I
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	J
Total affecté au compte 1068	H+I
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2006</u> (si D en excédent)	D 24 360, 35 €
Déficit à reporter (D 002)	

12) Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles – Année 2006

En application de l'article 11 de la loi n°95 127 du 08/02/1995 sur les marchés publics et les délégations des services publics.

Le Maire fait lecture du bilan des opérations immobilières réalisées par la commune sur le territoire de Montdidier pour l'année 2006 à annexer au Compte Administratif qui constitue la politique immobilière de l'année considérée.

Acquisitions

* Garage Place Parmentier, cadastré section AD n°165 pour 42ca appartenant à M. Frossard Jean-Louis - 10 000 €.

Maisons rue des Tanneries :

* Cadastree AI n°791 pour 6a 05ca appartenant à M. et Mme Sercu Joël - 99 000 €,

* Cadastree AI n° 23 pour 2a 38ca appartenant à M. et Mme Dutriaux Jacques - 56 070 €,

* Cadastree AI n°792 pour 8a 17ca appartenant aux Consorts Flamant - 121 000 €.

Cessions

* Terrain zone industrielle, cadastré Z n°120 pour 57a 05ca à la SCI La Rosières - 24 360, 35 €,

* Terrain « Au Chemin d'Etelfay », cadastré AO 19 et AO 64 pour 3ha 58a 11ca à la SARL SEVE Immobilier - 53 716, 50 €.

13) Bilan des marchés publics - Année 2006

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-joint le relevé des marchés publics passés en 2006.

Budget communal

MARCHES DE SERVICES				
<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>
Etude de faisabilité pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Procédure adaptée	ANFIS ETUDES 76000 ROUEN	04/05/2006	13500.00€
Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie bois	Procédure adaptée	IPH 02100 HARLY	26/06/2006	19800.00€
Mission SPS Chaufferie bois	Procédure adaptée	APAVE 80084 AMIENS	18/08/2006	1600.00€
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise à niveau de la station d'épuration	Procédure adaptée	BEMO NORD 02200 SOISSONS	04/05/2006	38380.00€
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation complète de 6 logements et partielle de 2 logements	Procédure adaptée	CABINET DEKNUYDT 80500 MONTDIDIER	13/06/2006	38950.00€
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	Procédure adaptée	B et R Ingénierie 80300 ALBERT	20/12/2006	18150.00€
Mission SPS Réhabilitation de logements	Procédure adaptée	APAVE 80500 MONTDIDIER	Proposition effectuée en octobre 2006 06/02/2007	2600.00€
Mission SPS Aménagements des espaces sportifs	Procédure adaptée	APAVE 80084 AMIENS	Proposition effectuée en octobre 2006 06/02/2007	1600.00€
Assurance dommage aux biens	Procédure adaptée	AXA – Hervé CHILLET 80500 MONTDIDIER	13/12/2006	19766.04€
Assurances Responsabilité civile	Procédure adaptée	SMACL 79031 NIORT	13/12/2006	2261.32€
Assurance Défense pénale des élus et des agents	Procédure adaptée	Cabinet GIRARDCLOS et BRY 60204 COMPIEGNE	13/12/2006	391.00€
Assurance Flotte automobile et risques	Procédure adaptée	GROUPAMA 80500 MONTDIDIER	13/12/2006	6884.00€ 266.30€
Transports scolaires piscine	Procédure adaptée	Courriers automobiles Picard 80136 RIVERY LES AMIENS	19/12/2005 pour effet début janvier	Marché à bons de commande
Réalisation du bulletin municipal	Procédure adaptée	Imprimerie du Plateau Picard 80500 MONTDIDIER	15/12/05	9680.00€

MARCHES DE TRAVAUX				
<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>
Réhabilitation totale de 6 logements et partielle de 2 logements	Appel d'offres ouvert	LOT 1: LEMAITRE LOT 2: LEMAITRE LOT 3: LEMAITRE 80500 MONTDIDIER LOT 4: Ets OBERT 80500 GUERBIGNY		103911.62€ 65447.60€ 53652.18€ 24747.23€

		LOT 5: ECS LOT 6: ECS 80110 PLESSIER ROZAINVILLERS LOT 7: NIAI PEINTURE 60000 BEAUVAIS		76724.97€ 39000.08€ 51306.41€
Aménagements des espaces sportifs sur le site Pasteur et Moulin Cardenier	Appel d'offres ouvert	LOT 1: Les Pépinières de Dury 80480 SALOUEL LOT 2: SOBANOR 80290 COUCELLES SOUS MOYENCOURT LOT 3: PICARDIE ENVIRONNEMENT 80450 CAMON LOT 4: SOPELEC LOT 5: SOPELEC 80800 CORBIE LOT 6: SCREG Nord Picardie 80400 HAM LOT 7: Infructueux LOT 8: LEMAITRE Bruno 80500 MONTDIDIER	15/02/2006	2579.00€ 179605.00€ 11568.00€ 136971.03€ 48561.99€ 45827.60€ 11792.45€
Enfouissement du réseau France Télécom sur les rues de la Butte, Bernard Dupuis, Jean Duquesne – Cité du Nord	Procédure adaptée	SOPELEC 80800 CORBIE	23/08/2006	14918.30€

MARCHES DE FOURNITURES				
<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>
Mise en place des équipements téléphoniques de la ville	Procédure adaptée	AMEC SPIE 80044 AMIENS	19/05/2006	12 trimestres de 1189.19€
Acquisition de véhicules d'occasions	Procédure adaptée	GARAGE CROSETTI 62000 ARRAS	13/04/2006	26000.00€
Fournitures scolaires	Procédure adaptée	LA VICTOIRE 59337 TOURCOING Cedex	17/05/2006	Marché à bons de commande
Fournitures de bureau	Procédure adaptée	LOT 1 : GUILBERT 60451 SENLIS LOT 2 : AGIA 91120 PALAISEAU LOT 3 : GUILBERT 60451 SENLIS LOT 4 : LYRECO 80330 CAGNY	29/03/2006	Marché à bons de commande
Fournitures pour les besoins des services techniques	Procédure adaptée	<u>Lot Outillage :</u> QUINCAILLERIE PICARDE 80000 AMIENS <u>Lot Fournitures électriques :</u> SANELEC 80000AMIENS <u>Lot quincaillerie :</u> QUICAILLERIE	31/05/2006 08/06/2006 01/06/2006 30/05/2006	Marché à bons de commande

		PICARDE 80000 AMIENS Lot bois : GEDIMAT 80500 MONTDIDIER Lot peinture LA SEIGNEURIE 92027 NANTERRE Lot peinture route : SIGNATURE SA 59790 RONCHIN Lot outillage des espaces verts : GUILLEBERT 94832 FRESNES	08/06/2006 31/05/2006 31/05/2006	
Fournitures pour les espaces verts : produits phytosanitaires	Procédure adaptée	Lot 1 : D'HALLUIN 59435 RONCQ Lot 2 : BHS 95470 SURVILLIERS Lot 3 : DESMIDT Lot 4: DESMIDT 62370 AUDRUICQ	03/05/2006	Marché à bons de commande
Fourniture de terreau	Procédure adaptée	D'HALLUIN 59223 RONCQ	30/03/2006	Marché à bons de commande
Achat d'une saleuse	Procédure adaptée	ARVEL SNOW TEC 63114 COUDES	07/11/2006	14270.00€
Fourniture de photocopieurs pour les écoles	Procédure adaptée	BUROTEC 80000 AMIENS	21/09/2006	20 trimestrialités de 504.00€

Assainissement

MARCHES DE TRAVAUX				
Réseau d'assainissement programme 2006 rue Georges Amson	Procédure adaptée	SCREG Nord Picardie 80400 HAM	30/05/2006	8723.00€
Réseau d'assainissement programme 2006 rue Moulin à la planche et Cité Neveu	Procédure adaptée	DESGRIPPES SATP 02820 MAUREGNY EN HAYE	06/09/2006	97722.25€

MARCHES DE SERVICES				
Maîtrise d'œuvre pour le suivi du programme de travaux assainissement 2006	Procédure adaptée	SCP COMMERLY 80500 MONTDIDIER	04/05/2006	7900.00€

Le conseil prend acte de ces communications.

14) Comptes de gestion du Receveur

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires Ville, Eau, Assainissement, Annexe n°1 (PSI), Annexe n°2 (Métafix), et Annexe n° 6 (Zone Industrielle) de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2005 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2006, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

15) Budget primitif 2007 - Ville

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2007 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	5 742 727 €
Opérations d'ordre	120 000 €
Virement à la section d'investissement	370 885 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 233 610 €

- Recettes

Opérations réelles	5 505 150 €
Opérations d'ordre	-
Excédent reporté	728 460 €
Total des recettes de fonctionnement	6 233 610 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	3 297 882 €
Opérations d'ordre	50 000 €
Reste à réaliser	1 149 351 €
Résultat reporté	912 745 €
Total des dépenses d'investissement	5 409 978 €

- Recettes

Opérations réelles	2 857 000 €
Opérations d'ordre	120 000 €
Virement de la section de fonctionnement	370 885 €
Affectation	662 820 €
Reste à réaliser	1 399 273 €
Total des recettes d'investissement	5 409 978 €

Total Général	11 643 588 €
	11 643 588 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2007,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

23 votants
20 pour
3 abstentions (MM. A. Siméoni, J. Heintz et Mme S. Debailleux)

16) Budget primitif 2007 - Eau

Après lecture du budget primitif Eau pour l'année 2007 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses de l'exercice	253 572 €	Recettes de l'exercice	255 000 €
Reste à réaliser	128 088 €	Reste à réaliser	38 721 €
		Affectation	27 222 €
		Déficit reporté	60 717 €
	-----		-----
	381 660 €		381 660 €

Section d'exploitation

Dépenses	145 000 €		
Recettes	145 000 €		
	-----		-----
	145 000 €		145 000 €
Total général	526 660 €		526 660 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif Eau 2007.

17) Budget primitif 2007 - Assainissement

Après lecture du budget primitif Assainissement pour l'année 2007 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	4 036 199 €	
Recettes		4 036 200 €
Reste à réaliser	125 376 €	28 112 €
Résultat reporté	134 115 €	
Affectation		231 378 €
	-----	-----
	4 295 690 €	4 295 690 €

Section d'exploitation

Dépenses	313 670 €	
Recettes		301 500 €
Solde reporté		12 170 €
	-----	-----
	313 670 €	313 670 €

Total général **4 609 360 €** **4 609 360 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif Assainissement 2007.

18) Budget primitif 2007 - Annexe 1 (PSI)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°1 PSI 2007 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	13 270 €	Recettes d'ordre	
Dépenses d'ordre		Reste à réaliser	
Reste à réaliser		Excédent reporté	13 270 €
	-----		-----
	13 270 €		13 270 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	70 040 €	Recettes réelles	46 000 €
Dépenses d'ordre		Excédent reporté	24 040 €
Résultat reporté	---		
	-----		-----
	70 040 €		70 040 €

Total général **83 310 €** **83 310 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2007 annexe n°1 Atelier relais PSI.

19) Budget primitif 2007 - Annexe 2 (Métafix-SIMOP)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix - Simop 2007 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	543 000 €	
Recettes réelles		23 000 €
Recettes d'ordre		520 000 €
Résultat reporté	21 527 €	
Affectation		21 547 €
	-----	-----
	564 547 €	564 547 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	46 578 €	
Dépenses d'ordre	23 000 €	
Recettes réelles		49 000 €
Excédent reporté		20 578 €
	-----	-----
	69 578 €	69 578 €

Total général **634 125 €** **634 125 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2007 annexe n°2 Métafix-Simop.

20) Budget primitif 2007 - Annexe n°6 Zone Industrielle

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2007 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	217 027 €	
Dépenses d'ordre		
Reste à réaliser	- 217 027 €	

	0 €	
Recettes réelles		195 963 €
Recettes d'ordre		-
Reste à réaliser		- 195 963 €

		0 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	214 360 €	
Recettes réelles		190 000 €
Excédent reporté		24 360 €
	-----	-----
	214 360 €	214 360 €

Total général **214 360 €** **214 360 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2007 annexe n°6 Zone industrielle.

21) Effectif du personnel - Année 2007

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel comme suit :

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires
Directrice Générale des Services	A	1
Secteur Administratif		
Attaché	A	1
Attaché principal	A	1
Rédacteur	B	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	7
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2
Secteur Technique		
Ingénieur	A	1
Technicien principal	B	1
Technicien supérieur chef	B	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	46
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2
Secteur Social		
ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	9
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	3
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
Secteur Animation		
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1
Police Municipale		
Chef de service de police municipale de classe supérieure	B	1
Brigadier-chef Principal	C	1
Brigadier	C	1
Chef de police municipal	C	1
Garde-champêtre principal	C	1
Gardien	C	2
Emplois divers		
Professeurs de musique	B	15
Contrat emploi consolidé		14
Emploi jeune		1
CAE		14
CAE Service Civil Volontaire		7
CA		18
Apprentis		3

22) Subventions de fonctionnement 2007

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions de fonctionnement suivantes :

Montdidier Athletic Club	22 000
Rugby	3000
Judo club	1300
Avenir cycliste	2000
Longue paume	535
Montdidier Athlétix	1300
Gym 2000	500
Karaté	750
Défi Triathlon	500
A.U.T.C	150
Diving club	700
Croix Rouge	1000
A.S. Pétanque	400
Nœud de l'amitié	300
Jeunesse sportive Montdidier	700
Philharmonie	1000
Pétanque	800
Créations et loisirs	250
U.N.R.P.A	100
Club des randonneurs	1000
Club philatélique	360
Groupement associatif	500
Basket ball Montdidérien	500
Dévelop' langues	500
U.N.C. Somme	100
Scrabble	100
U.S.C. Tir	200
Moto Racing Team	300
Société de chasse	400
Aqua club	400
Donneurs de sang	305
Tennis club	300
F.N.A.T.H	100
A.C.P.G.C.A.T.M.	100
Boules en bois « chemin vert »	100
Boules en bois Faub de Paris	100
Club des anciens des trois Doms	100
Souvenir Français	100
Cercle Maurice Blanchard	500
Retraités Hospitaliers	100
Twirling Académie	100
Ordre du Mérite	150
Tennis de table	2200
Shivans	100
Serham	200
Poséidon Aquaclub	100
Baroudeurs en culottes courtes	100
CAPEM	398

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

23) Subventions exceptionnelles 2007

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Avenir cycliste	4880
Longue paume	500
Montdidier Athlétix	3310
Défi Triathlon	210
Diving club	1000
A.S. Pétanque	190
Pétanque	500
Club philatélique	1000
Basket ball Montdidérien	400
La Vandoise	350
Cœur et Santé	400
U.S.C. Tir	200
Cercle Maurice Blanchard	300
La Croix d'Or	100
Tennis de table	550
	1000
AGAF 80	275

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

(Monsieur Balny, président du Club Cœur et Santé ne participe pas au vote).

24) Acompte sur subvention à l'école Sainte Thérèse

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil,

- décide dans le cadre du contrat d'association de verser un acompte de 30 000 € à valoir sur la participation de la Ville concernant les élèves de Montdidier fréquentant l'école Sainte Thérèse, au titre de l'année 2007.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

22 votants

21 pour

1 abstention (M. Marié)

25) Exploitation du service de distribution publique d'eau potable et du service d'assainissement

Les contrats d'affermage :

- l'un pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable,
- l'autre pour le service d'assainissement,

avec la Compagnie de services et d'assainissement – Cise, société inscrite au registre du commerce de Versailles sous le n°B 339 379 984 dont le siège social est au 36/38 rue de la Princesse à 78432 Louveciennes Cedex, arrivent à leurs termes le 31 mars 2008.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances,
et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil,

⇒ décide :

- ✓ de gérer, à compter du 1^{er} avril 2008, les services de distribution d'eau potable et d'assainissement en gestion directe,
- ✓ de donner tous pouvoirs au Maire pour mettre en place le service,
- ✓ d'ouvrir les crédits nécessaires aux budgets,
- ✓ de recruter le personnel nécessaire.

22 votants

18 pour

1 abstention (Mme C. Sirot)

3 contres (MM. J. Heintz, A. Siméoni et Mme S. Debailleux)

26) Exploitation du service de distribution publique d'eau potable et du service d'assainissement

Deux contrats d'affermage :

- l'un pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable,
- l'autre pour le service d'assainissement,

ont été signés avec la Compagnie de services et d'assainissement – Cise, société inscrite au registre du commerce de Versailles sous le n°B 339 379 984 dont le siège social est au 36/38 rue de la Princesse à 78432 Louveciennes Cedex, le 15 avril 1996, avec effet au 1^{er} avril 1996 pour une durée de 12 ans.

Le chapitre X du contrat d'affermage, tant pour le service de l'eau potable que pour le service de l'assainissement prévoit les conditions de fin d'affermage.

Considérant que la commune souhaite reprendre en gestion directe ces services.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à la majorité,
le Conseil,

⇒ décide :

- ✓ de mettre fin aux contrats d'affermage du service de distribution publique d'eau potable et du service de l'assainissement le 31 mars 2008,
- ✓ d'appliquer les clauses définies aux contrats d'affermage et notamment le chapitre X « fin de l'affermage »,
- ✓ de donner tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette reprise.

22 votants

18 pour

1 abstention (Mme C. Sirot)

3 contres (MM. J. Heintz, A. Siméoni et Mme S. Debailleux)

27) Foire Agricole 2007 – Demandes de subventions

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil,

- décide de modifier le plan de financement prévu par la délibération n°809 du 12/07/2006, comme suit :

Budget Prévisionnel :	41 252, 00 € HT	
Subventions :		}
Conseil Régional FRAPP	7 950, 00 €	
Conseil Général	5 986, 00 €	
Communauté de Communes	3 800, 00 €	}
Fonds Libres :	23 516, 00 €	

28) Stage d'approfondissement BAFA

Par délibération n°815 du 12/07/2006, le conseil a pris en charge la formation générale du BAFA pour 12 stagiaires. Le cursus de la formation se déroule en 3 étapes :

- une session de formation générale de 8 jours,
- un stage pratique en Centre de Vacances Loisirs de 14 jours,
- une session d'approfondissement de 6 jours.

Une proposition pour la session d'approfondissement a été établie par l'association Léo Lagrange Picardie.

Le stage se déroulera au Domaine des 3 Doms, Centre de Vacances SNCF du 23 au 28 avril 2007, en externat, pour un prix par stagiaire de 300 €.

Sur proposition du Maire,

après avis favorable de la Commission des Finances,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil,

- accepte de prendre en charge le stage d'approfondissement pour les stagiaires ayant bénéficiés en 2006 de la formation générale,

- au cas ou le stagiaire n'effectuerait pas de CLSH pour le compte de la Ville, un titre de recettes de la somme de 300 € sera émis à son encontre.

29) Participation pour voirie et réseaux

J. Heintz : C'est une obligation de faire payer les propriétaires ?

Mme le Maire : Oui. Avant, lorsqu'un propriétaire négociait un terrain éloigné des réseaux, nous autorisions cette vente même si celui-ci n'était pas forcément équipé, moyennant quoi, il devait réaliser les travaux à sa charge et les régler directement. Aujourd'hui, la loi SRU nous oblige à mettre en place une participation, en application du code de l'urbanisme. Après accord de la ville sur les travaux des réseaux eau, assainissement, électrique et les devis. Le propriétaire réglera la totalité des travaux directement au concessionnaire.

La révision du PLU a entraîné le classement en zone UP des parcelles autrefois classées en zone N.

La loi SRU du 12.12.2000 prévoit dans les articles L 332-11.1 et suivants du code de l'urbanisme une participation pour voies et réseaux, à la charge des propriétaires.

Sur proposition du Maire,

après avis de la commission de finances,

le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide :

d'instituer une participation pour voirie et réseaux définie à l'art L 332-11.1 et suivants du code de l'Urbanisme, en vue de financer en tout ou partie la construction de voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de constructions nouvelles :

➤ **pour les voies préexistantes**, et lorsque aucun aménagement supplémentaire n'est prévu par la collectivité et que les travaux portent exclusivement sur les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité,

- de fixer la prise en charge du propriétaire, comme suit :

- montant total des travaux TTC, sur présentation des devis réalisés par les concessionnaires et après accord de la collectivité,

- paiement direct par le propriétaire, aux différents concessionnaires.

Cette prise en charge des travaux est cumulable avec la Taxe Locale d'Equipement.

➤ **pour les constructions de voies nouvelles**, chaque dossier devra être soumis au conseil municipal, au cas par cas.

Cette présente délibération sera jointe lors de la délivrance des permis de construire concernés.

22 votants

21 pour

1 abstention (Mme Sirot)

30) Communications du Maire

Arrêté du 29/03/2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2001, reçue en Sous-préfecture le 6 avril 2001, donnant délégations au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les besoins annuels en manuels, livres, K7 et CD scolaires pour les écoles de la ville ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence la Librairie Coopérative CUC a fait une proposition intéressante ;

ARRETONS

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec la librairie Coopérative CUC, 4, rue Charles Coulomb à Ivry sur Seine (94200) pour le lot 3 (Manuels, livres, K7 et CD scolaires).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter du 01/04/2007, renouvelable 1 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 29 mars 2007.
Le Maire

Catherine Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 02/04/2007

Arrêté du 29/03/2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2001, reçue en Sous-préfecture le 6 avril 2001, donnant délégations au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les besoins annuels en fournitures de bureau pour les écoles de la ville ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence la société DUCLERCQ Fournitures (Majuscule) a fait une proposition intéressante ;

A R R E T O N S

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec la société DUCLERCQ Fournitures (Majuscule), 8, Place Clémenceau à Abbeville (80100) pour le lot 1 (Fournitures de bureau).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter du 01/04/2007, renouvelable 1 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 29 mars 2007.
Le Maire

Catherine Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 02/04/2007

Arrêté du 29/03/2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2001, reçue en Sous-préfecture le 6 avril 2001, donnant délégations au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les besoins annuels en fournitures scolaires pour les écoles de la ville ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence les Papeteries La Victoire ont fait une proposition intéressante ;

ARRETONS

Article 1. – Un marché à bons de commande sera signé avec les Papeteries La Victoire, Rue Racine – BP373 à Tourcoing (59337) pour le lot 2 (Fournitures scolaires).

Article 2. – Le marché est passé pour un an à compter du 01/04/2007, renouvelable 1 fois.

Article 3. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 29 mars 2007.
Le Maire

Catherine Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 02/04/2007

~~~~~

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.